

Privas, le 21 mars 2025



## **L'école inclusive, oui mais pas comme ça !**

En Ardèche, la situation dans le champ du handicap et de la grande difficulté scolaire est alarmante. Si l'administration se félicite d'une inclusion réussie, la réalité sur le terrain est toute autre. Usager-es et agent-es subissent une maltraitance institutionnelle d'une rare intensité.

Au niveau des remplacements tout d'abord, force est de constater que les ULIS et les SEGPA ne sont pas prioritaires, cumulant un fort taux de non-remplacement, malgré un discours affiché de réussir l'école inclusive. De plus, lorsqu'il y a remplacement, la personne nommée n'est le plus souvent pas formée et peut, au gré des "nécessités de service", se voir partiellement réaffectée sur d'autres remplacements.

En Segpa, qui accompagne les élèves en situation de difficulté scolaire grave et persistante, les remplacements, prévisibles pour certains, ne sont pas assurés, privant les élèves de cours que l'institution leur doit, accentuant les difficultés scolaires et les décrochages. Pourtant, les demandes d'acquisition de compétences restent, voire s'accroissent. La suppression de postes de professeurs des écoles en SEGPA interroge sur la volonté, à terme, de faire disparaître cette structure essentielle pour les élèves les plus en difficulté qui se retrouveront en classe dite "ordinaire".

A cette problématique s'ajoute celle des effectifs dans les dispositifs ULIS collège, clairement surchargés, l'institution s'appuyant sur une interprétation des textes de loi. Le nombre croissant d'élèves par dispositif dégrade les conditions d'accueil et d'enseignement.

De même, les conditions de travail des enseignant-es se sont fortement détériorées. La diversité des publics scolarisés, le plus souvent sans formation spécifique des agent-es, impacte les groupes-classes et empêche l'accompagnement de tou·tes les élèves. D'autant plus que les réseaux d'aide aux élèves en difficulté (RASED) ont vu leur moyens de fonctionnement et leur pilotage remis en question. Le cadre de travail avec les partenaires du médico-social demande à être clarifié, en définissant le champ d'action et de compétence de chacun.

Les relations avec les familles se complexifient, voire dégénèrent, du fait des nombreuses préconisations, injonctions et procédures administratives chronophages parfois contradictoires dont les agent-es doivent assumer la responsabilité (demandes de l'institution scolaire, des différentes commissions, des partenaires, du cadre réglementaire).

Le métier d'AESH est également essentiel à l'inclusion scolaire. Les professionnel·les qui exercent cette mission expriment un profond attachement à leur travail. Pourtant, de nombreux obstacles subsistent, rendant leurs conditions d'exercice difficiles et précaires : rémunération au rabais, emplois du temps morcelés, souvent mutualisés sur plusieurs établissements et régulièrement modifiés, diversité des profils accompagnés, saupoudrage de l'accompagnement, manque de formation qualitative. Toutes ces spécificités doivent entraîner la création d'un véritable statut de la profession.

Malgré les difficultés, les enseignant·es et les AESH restent investi·es dans la réussite de tou·tes les élèves, et ce en dépit du manque de moyens adaptés. Ce n'est pas en les culpabilisant sur leur mauvaise volonté, ou en remettant en question leur posture professionnelle, que le chantier de l'école inclusive avancera.

C'est pourquoi la FSU-SNUipp continuera, aux côtés de la profession, à revendiquer les conditions nécessaires à la réussite d'une école inclusive de qualité, dans le respect des élèves, des parents, et des agent·es. Elle exigera un véritable plan d'investissement pour : une formation des agent·es au plus proche de leurs besoins, un recrutement massif dans le secteur spécialisé, des effectifs adaptés, un véritable statut pour les AESH.

Il faut que cesse le bricolage à tous les étages !!!